

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023
Convocation du mardi 12 décembre 2023

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

E X T R A I T
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Caroline MERCIER, Mme Marine DEFAUX, M. Loïc PERON, Adjoint au Maire ;
Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX représentée par M. Cédric ANÉ
M. Benoît DE LA RONCIERE représenté par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Solène MOULINEC représentée par M. Luc MERCIER
M. Georges ROUX représenté par Mme Capucine CANDELLE
Mme Marie-Jeanne COLOMBO représentée par Mme Evelyne LAUER
M. Patrice PINARD représenté par M. Rémi MUZEAU
Mme Delphine DE PAOLI représentée par Mme Véronique CABASSET
M. Ludovic PLANTÉ représenté par Mme Alice NORET
M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI représenté par Mme Caroline MERCIER

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20231219-4072-DE-1-1
Date de télétransmission : 20 décembre 2023
Date de réception préfecture : 20 décembre 2023

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michaël ALBOU

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 DÉCEMBRE 2023

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20231219-4072-DE-1-1
Date de télétransmission : 20 décembre 2023
Date de réception préfecture : 20 décembre 2023

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne
Séance du conseil municipal du 19 décembre 2023

Délibération n° 2023/6/01

Objet : Adoption du Budget primitif 2024 du budget principal

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération 2020/S05/1.5 du 24 novembre 2020 relative à la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021 et à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n° 5 du 21 novembre 2023 portant présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 suivi d'un débat ;

Considérant que le budget primitif 2024 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2023 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion des réunions de clôture budgétaire tenues les 28 et 29 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

<p>Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20231219-4072-DE-1-1 Date de télétransmission : 20 décembre 2023 Date de réception préfecture : 20 décembre 2023</p>

ARTICLE 1 - ADOPTE le Budget Primitif 2024 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 141 753 935 euros
- Dépenses : 141 753 935 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 87 367 268 euros
- Dépenses : 87 367 268 euros

ARTICLE 2 – RAPPELLE que les virements de crédits entre chapitres budgétaires au sein des sections de fonctionnement et d'investissement sont autorisés dans la limite de 5 %.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI
10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20231219-4072-DE-1-1
Date de télétransmission : 20 décembre 2023
Date de réception préfecture : 20 décembre 2023